

Plan de protection TC La Venoge



Version 4.0

Valable dès le 19^{er} avril 2021

Contact COVID-19 :

Federico Quevedo

078 912 31 23

Concept de protection COVID 19

*Nous sommes et resterons solidaires ;
nous respectons strictement les directives
et nous nous comportons de manière exemplaire.*

Introduction

Le plan de protection qui suit décrit les directives que le TC La Venoge et ses membres doivent respecter en tant que club de tennis.

1. Mesures de protection

1.1. Personne mandatée COVID-19

Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le TC La Venoge :

Federico Quevedo
Tennis Club La Venoge
Ch. du Chapitre, 3a
1026 Echandens

portable : 078 912 31 23
courriel : covid19@tclavenoge.ch

La personne mandatée COVID-19 ci-dessus est enregistrée dans l'administration des membres de Swiss Tennis.

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :

- Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés par un service professionnel.
- Le réseau d'eau potable a été purgé.

Chaque membre est prié d'amener son propre matériel de protection : gants et / ou gel désinfectant pour accéder aux courts.

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 1.5m entre toutes les personnes)

Mesures

Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 1.5 mètres doit être garantie. Ceci est également assuré par les mesures suivantes :

- Les chaises des joueurs doivent être placées à au moins 1.5 mètres les unes des autres.
- Un système de réservation des courts est disponible (voir point 1.5 ci-après).
- L'accès aux courts est réservé aux membres du club et leurs invités pourvu que, lors de la réservation avec invité, il respecte les règles de traçabilité (voir point 1.5 ci-après) et qu'il partage ce « Plan de protection TC La Venoge » avec son invité avant la période de jeu.

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Swiss Tennis recommande une limite supérieure de 5 personnes nées en 2000 ou plus âgées, sur un court de tennis extérieur . Cette restriction ne s'applique pas aux personnes nées en 2001 ou après.

Mesures

Pour le club il s'agit de respecter la règle de max. 1 personne par 10 m² dans les espaces de jeux normaux ou de 4 m² lors de manifestations. La règle des 1.5 mètres au minimum entre les personnes doit également être respectée.

Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, WC, vestiaires, local de réservation, espaces verts.

Les vestiaires et les douches seront limités à max 2 personnes par local en même temps.

Le masque doit être porté dans toutes les pièces intérieures (vestiaires et clubhouse). Le masque peut être retiré lors de la consommation à table. Les personnes suivantes sont exemptées de cette obligation: les enfants de moins de 12 ans et les personnes pouvant attester qu'elles ne peuvent pas porter de masque facial pour des raisons particulières, notamment médicales.

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :

- La réservation à l'avance des courts est obligatoire. Elle s'effectue exclusivement sur notre système Plugin. Les noms sur la réservation doivent correspondre aux joueurs.
- Lors de la réservation avec invité, il est obligatoire de renseigner sur Plugin le Nom et Prénom de l'invité. Il est en outre de la responsabilité du Membre du TC La Venoge de s'assurer que son invité respecte les règles de protection en vigueur.
- La traçabilité des cours et entraînements sera garantie par les profs et capitaines.

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures

Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de participer à un entraînement. Elles doivent se mettre en isolement, appeler leur médecin traitant et suivre les indications de ce dernier. Il faut avertir immédiatement les partenaires de jeu ou les membres du groupe d'entraînement des symptômes de maladie

1.7. Devoir d'information

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures

Les mesures de protection du TC La Venoge sont communiquées à dans la page d'accueil du site de réservation des terrains. Elles sont également publiées sur le site internet www.tclavenoge.ch/news

L'affiche de l'OFSP a été affichée en divers endroits, notamment à l'entrée du TCV (portails d'accès) ainsi que sur la porte et à l'intérieur du club-house.

L'affiche de Swiss Tennis *Comment nous protéger sur le court de tennis* a été placardée à l'entrée de chaque court.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le TC La Venoge

Mesures

En réservant un court, le membre accepte implicitement les mesures de protection définies. Ceci est assuré par la mesure suivante :

- Cet engagement est clairement spécifié dans le courriel d'accompagnement du présent document.
- Les joueurs acceptent et respectent les mesures prises par le comité, ils appliquent les règles. En cas de non-respect de ces règles les joueurs s'exposent à sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion pour le reste de la saison.

Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives. Ceci est assuré par la mesure suivante :

- Cette information est clairement précisée aux parents des juniors dans le courriel d'accompagnement du présent document.

Obligation de porter un masque facial

- **Il est obligatoire de porter un masque dans toutes les zones intérieures et extérieures. Les personnes suivantes sont exemptées de cette obligation: les enfants de moins de 12 ans et les personnes pouvant attester qu'elles ne peuvent pas porter de masque facial pour des raisons particulières, notamment médicales.**

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

- Chaque membre doit prendre de quoi se désinfecter les mains.
- On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.
- Il est recommandé que chaque joueur amène ses propres balles.

Pour éviter une éventuelle contamination par les balles il est vivement conseillé de :

- Marquer ses propres balles et de ne pas toucher les balles d'un autre joueur.
- Servir qu'avec ses propres balles.
- Renvoyer les balles du partenaire avec le pied ou la raquette.

2.3 Réservation des courts

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection

Mesures

Les temps de jeu doivent être réservés exclusivement avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré via le Système de réservation : <https://reservations.tclavenoge.ch/>

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures

Les règles d'éloignement social (10 m² par personne et/ou distance minimale de 1.5 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

Ces règles sont applicables pour les membres souhaitant s'exercer sur le mur.

Swiss Tennis recommande d'éviter dans la mesure du possible les transports publics et de privilégier la mobilité douce. Nous vous le recommandons également.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le TC La Venoge

Mesures

Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le TC La Venoge dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Le professeur de tennis :

- Veille à la stricte observation des règles relatives à la distance de sécurité des juniors et membres adultes suivant des cours.
- Rappelle les mesures d'hygiène avant et pendant l'enseignement et s'assure de la désinfection des mains avant et après la leçon.
- Veille à l'observation des mesures et directives de l'OFSPPO.
- Suit les recommandations de la STPA (Swiss Professional Tennis Association) pour l'enseignement du tennis.

3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures

Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 1.5 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le TC La Venoge

Mesures

Le professeur de tennis respecte les mesures d'hygiène. Il porte une attention particulière aux juniors et prévoit une réserve de désinfectant pour ceux-ci si besoin était (oubli).

Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.

Le matériel de désinfection utilisé est déposé dans des sacs à déchets et régulièrement éliminé par le professeur de tennis.

3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le TC La Venoge.

Mesures

Les entraînements sont annoncés dans le système de réservation, une liste de présence est tenue par le capitaine de chaque équipe (avec les coordonnées des joueurs de tennis) et mise à disposition du comité en tout temps.

3.5. Information des joueurs

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le TC La Venoge

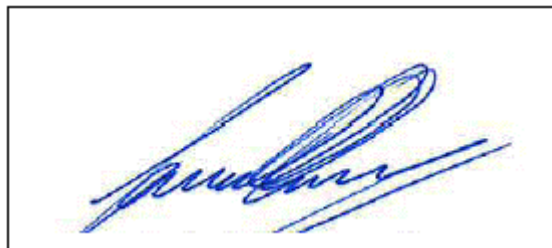
Mesures

Les membres ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante :

- Courriel
- Information sur le site www.tclavenoge.ch/news

Ce plan de protection a été établi par le comité et le responsable COVID-19 du TC La Venoge.

Personne mandatée en qualité de responsable COVID-19 pour le Tennis Club La Venoge :



TC La Venoge
Federico Quevedo
Responsable Covid-19

Echandens, le 15 avril 2021